

MEMOIRE  
présenté par  
LA SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS  
DU QUÉBEC

à la  
Commission d'enquête  
sur  
la situation de la langue française  
et sur  
les droits linguistiques  
au Québec

Société des traducteurs du Québec  
418, rue Sherbrooke est  
Montréal  
Québec

août 1969

## SOMMAIRE

Après une rétrospective historique et l'évaluation de la situation actuelle sur le plan linguistique, le présent mémoire conclut à la nécessité de la traduction et met en garde contre les dangers que cette situation présente si la qualité du travail n'est pas absolument garantie par la mise en place des mécanismes nécessaires à l'assainissement de notre parler et à la création d'une politique linguistique efficace.

Pour atteindre cet objectif la Société des traducteurs du Québec recommande:

- a) l'adoption officielle de la norme du français, établie par l'Office de la langue française;
- b) la normalisation des modes de formation du traducteur;
- c) l'encouragement à la recherche terminologique;
- d) l'organisation de la profession de traducteur.

/  
PREAMBULE

La Société des traducteurs du Québec a été fondée en 1940. Depuis lors, elle s'est toujours employée à favoriser l'avancement culturel et professionnel de ses membres sans pour autant revêtir le caractère d'une véritable association professionnelle. Devant l'évolution de la situation, suscitée par l'accroissement du volume des traductions, la nécessité d'organiser la profession sur des bases plus solides s'est fait sentir de façon aiguë.

C'est pourquoi en 1967 les membres du Cercle des traducteurs et de la Corporation des traducteurs professionnels du Québec, associations professionnelles concurrentes, ont décidé de renoncer à leur société respective pour adhérer en bloc à la Société des traducteurs du Québec qui regroupe désormais la grande majorité des traducteurs professionnels.

Les traducteurs, ayant ainsi fait l'unité dans leurs rangs, ont déposé à l'Assemblée nationale en mars 1969 un projet de loi visant à donner à la profession les structures juridiques qui lui ont fait défaut jusqu'ici.

La Société comptait, en août 1969, 828 membres dont 374 reconnus comme traducteurs agréés ou de plein droit.

Consciente de l'importance du rôle de la traduction dans l'ensemble de la situation linguistique au Québec, la Société des traducteurs au Québec tient à soumettre ses vues à l'attention des Commissaires enquêteurs dans le présent mémoire, approuvé à la réunion extraordinaire du Conseil d'administration, tenue le mercredi 27 août 1969.

1. <sup>^</sup> RÔLE DE LA TRADUCTION DANS LE MONDE

La traduction est une des plus anciennes professions au monde, puisqu'on peut en faire remonter l'origine aux temps bibliques.

Instrument par excellence de la communication entre les différents groupes linguistiques habitant notre planète, elle a permis les contacts entre civilisations et par là même contribué à l'enrichissement de l'humanité.

La traduction a également exercé une influence marquée sur certaines langues, rôle que l'on oublie parfois mais qu'il peut être utile de rappeler dans le cadre d'une enquête sur la situation de la langue française au Québec. Ce sont ces deux aspects de la traduction -- diffusion des connaissances et influence sur la langue -- que nous désirons mettre en lumière dans le bref rappel historique qui suit. Nous montrerons aussi que la traduction a acquis dans le monde une importance qui ne peut que s'accroître.

a) Diffusion des idées et connaissances

Dans une conférence prononcée en 1967 devant les membres de la Société des traducteurs du

Québec, l'historien Michel Brunet déclarait: "Les traducteurs ont la responsabilité d'aider les hommes à mettre en commun leurs connaissances, leurs expériences, leurs découvertes, leurs espérances, leurs épreuves, leurs définitions d'eux-mêmes et du monde<sup>1</sup>." Et de fait, c'est la traduction qui a rendu possible la diffusion des religions, des philosophies, des oeuvres littéraires, des découvertes techniques et scientifiques. Il est d'ailleurs significatif de constater que les deux grands âges d'or de la traduction correspondent à deux grandes étapes de l'histoire de l'humanité: la Renaissance et le XX<sup>e</sup> siècle, l'une marquée par un renouveau littéraire, artistique et scientifique, l'autre, par un progrès sans précédent de la science et de la technique. Au cours des âges, la traduction a ainsi joué un rôle essentiel dont l'évidence ne peut être contestée.

b) Influence sur la langue

Un aspect non moins important de la traduction est l'influence qu'elle exerce sur la langue.

Pour des raisons que nous exposons plus loin, on a trop tendance à croire au Québec que cette influence est toujours et nécessairement néfaste. S'il est vrai que cette opinion se trouve souvent avérée par des textes mal traduits, s'il est également vrai qu'il existe un "sabir atlantique" dénoncé par le linguiste français René Etiemble, il n'en demeure pas moins que la majorité des traductions publiées dans le monde respectent la forme de la langue d'arrivée tout en communiquant le message de la langue de départ. Bien plus, l'histoire nous enseigne que la traduction peut être un riche apport pour une langue, comme en témoignent les exemples suivants. Dans son ouvrage "A Short History of English Literature", le professeur Ifor Evans écrit: "In some ways, with Berner's translation of Froissart modern prose in England may be said to have begun"; plus loin, parlant de la traduction de la Bible, il ajoute: "No book has had an equal influence on the English people (...) it gave, to all classes alike, an idiom in which the deeper emotions of life could be recalled. It gave grace to the speech of the unlettered, and it entered into the style of the most ambitious writers<sup>2</sup>." La traduction de la

Bible par Martin Luther devait exercer une influence comparable sur la langue allemande. Enfin, en faisant connaître les grands génies de l'Antiquité, la traduction a enrichi et modelé la langue des auteurs de la Pléiade et, après eux, des maîtres du classicisme français. L'influence de la traduction sur la langue est indéniable; la nature de cette influence dépend en partie de la compétence des traducteurs et en partie du "dosage": aucune langue ne peut vivre uniquement de traduction. Ce sont deux points sur lesquels nous reviendrons plus loin.

c) Importance croissante

Si la traduction a joué un rôle important à l'époque des bateaux à voile et des diligences, il est dans l'ordre des choses qu'elle ait une importance croissante en notre siècle où le progrès technique facilite les échanges internationaux et l'interpénétration des civilisations. Grâce au perfectionnement des moyens de transport et de communication, les contacts entre groupes linguistiques sont plus fréquents et, en raison des rapides progrès de la science, leur nécessité plus grande. Il en est résulté une augmentation des échanges

internationaux (organismes, congrès, colloques, etc.) et une prolifération des publications techniques et scientifiques. Or, tous ces échanges ne sont possibles que si l'on supprime, après les distances, la "barrière des langues", et c'est là le rôle des traducteurs et des interprètes. Loin d'être un fait particulier au Canada, la traduction est présente, à l'échelle mondiale, dans tous les secteurs de l'activité humaine, et son importance est appelée à s'accroître au même rythme que le progrès technique. Les statistiques viennent confirmer cette progression: au cours des vingt dernières années, le nombre des revues scientifiques publiées dans le monde est passé de 24 000 à plus de 60 000; le nombre des revues techniques russes traduites aux États-Unis a décuplé au lendemain du lancement du premier spoutnik<sup>3</sup>; la quantité d'ouvrages traduits dans le monde augmente chaque année et dépasse actuellement le chiffre de 40 000<sup>4</sup>. On peut donc conclure que la traduction est une activité universelle, née du besoin d'information et de communication, et que tout laisse prévoir qu'elle jouera un rôle de plus en plus important dans les relations humaines.

## 2. LA TRADUCTION AU CANADA

Si l'on fait exception des contacts linguistiques établis sous le régime français entre les Indiens et les colonisateurs (représentants de l'autorité royale, missionnaires et coureurs des bois), l'histoire de la traduction au Canada commence à la reddition de Québec, en 1759. Fait intéressant à noter, dès l'origine et jusqu'à nos jours, le problème de la traduction a été étroitement associé à celui de la défense de la langue française, et c'est uniquement en ce sens que l'on peut dire que la traduction au Canada, et singulièrement au Québec, présente un cas particulier. Après avoir donné un bref aperçu historique de la traduction au Canada, nous tenterons de faire le point de la situation actuelle.

### a) Rappel historique

Dans un mémoire présenté à la Société royale du Canada en 1944, Pierre Daviault, ancien directeur du Bureau fédéral de la traduction, situe en ces termes le début de la traduction au Canada: "Les vainqueurs arrivaient dans un pays de langue française. Ils n'étaient qu'une poignée d'anglophones en face d'une masse francophone. Comment se seraient-ils fait comprendre, comment auraient-ils pu promulguer leurs lois ou leurs décrets s'ils n'avaient eu

recours à la traduction?<sup>5</sup>" Cette nécessité de pure communication devait par la suite être en quelque sorte légalisée, d'abord par la reconnaissance des droits linguistiques des Canadiens français (Acte de Québec), ensuite par le statut de langue officielle accordé au français (Acte de l'Amérique britannique du Nord), la traduction devenant la conséquence logique du bilinguisme.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la qualité de la traduction commence à se détériorer et le mal ira en s'aggravant pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, époque que Pierre Daviault appelle "la période noire". C'est le règne du calque systématique et de l'anglicisme à outrance, l'origine d'habitudes linguistiques condamnables qu'il est maintenant devenu difficile d'extirper. On peut ramener à deux les causes de cette détérioration: en premier lieu, la cessation des échanges linguistiques avec la France; selon les termes de Pierre Daviault " la langue française (au Canada) n'est plus qu'un rameau détaché du tronc et ne recevant plus guère la sève vivifiante<sup>6</sup>." En second lieu, le manque de formation des traducteurs et le grand nombre

de traducteurs improvisés; c'est l'époque où l'on croit qu'il suffit d'être bilingue pour être traducteur. A quelques nuances près, ces causes produisent encore de nos jours les mêmes effets, et il faut nécessairement en tenir compte dans un examen de la situation de la langue française au Québec.

Le XX<sup>e</sup> siècle marque un réveil dans le domaine de la traduction et le début d'une période de progrès étonnants. Amorcé par des pionniers tels que l'abbé Blanchard, Louvigny de Montigny, Adjudant Rivard, Léon Lorrain, pour ne citer que quelques noms, ce renouveau prépara le terrain pour des mesures plus constructives qu'une simple lutte contre l'anglicisme. C'est ainsi que furent créés en 1940 les premiers cours de traduction au Canada, condition essentielle à toute formation professionnelle des traducteurs. Vint ensuite la fondation de plusieurs sociétés de traducteurs qui, outre le regroupement de leurs membres, visaient à améliorer la compétence des traducteurs en organisant des colloques et séances d'étude. L'Université de Montréal innova également en créant une section de traduction et en décernant une maîtrise en traduction,

premier diplôme universitaire sanctionnant des études dans cette discipline. A sa suite, l'Université Laval vient de mettre sur pied des cours à plein temps conduisant à une licence en traduction.

Les progrès ne se limitèrent pas au domaine de la formation. Plusieurs grandes entreprises, sans doute conscientes de leur responsabilité culturelle à l'égard du milieu québécois, ont tenu à se doter de véritables bureaux de traduction dont l'influence a grandement contribué au redressement du français au Québec. Mentionnons l'Hydro-Québec, Radio-Canada, les Chemins de fer nationaux, l'Alcan, le Canadien Pacifique, la C.I.L. et quelques compagnies d'assurances.

Dans ce courant a pris naissance un prodigieux redressement terminologique dont les traducteurs ont été souvent la cheville ouvrière. Mentionnons les travaux du Comité de linguistique de Radio-Canada, du Service de terminologie des CN, du Comité d'étude des termes de médecine, de Jean-Paul de Grandpré en assurance sur la vie, de David Fortin en agriculture et les publications terminologiques de l'Hydro-Québec. Le public lui-même fut

sensibilisé au problème de la traduction, notamment dans le cas des manuels scolaires. Enfin, la création de l'Office de la langue française fit naître de grands espoirs, car il semblait l'organisme tout indiqué pour coordonner des efforts jusque-là dispersés et établir des échanges linguistiques essentiels avec le monde de la francophonie.

Si l'on peut dire que la traduction au Canada est sortie de la "période noire", la situation actuelle, que nous allons maintenant passer en revue, ne justifie pas un optimisme béat. Les causes de détérioration que nous avons mentionnées plus haut sont toujours présentes; d'autres raisons d'inquiétude sont venues s'y ajouter qui nécessitent une vigilance constante et des moyens d'action à la mesure de notre temps et des dangers qui menacent notre patrimoine linguistique.

b) Situation actuelle

Pour l'observateur attentif aux faits de langage, il est une constatation qui saute aux yeux pour peu qu'on analyse ce qui s'écrit au Québec: l'omniprésence de la traduction. Cette omniprésence est la rançon normale de notre situation géographico-économique, mais la présence des

techniques massives de diffusion donne à ce phénomène une ampleur inconnue jusqu'ici. La presse, la radio, la télévision, et aussi la publicité qui utilise abondamment tous ces supports, sont largement alimentées par la traduction.

En publicité, par exemple, de 80 à 90% des messages publicitaires sont traduits ou adaptés de l'anglais<sup>7</sup>.

En télévision, pour une semaine type de l'été 1969<sup>8</sup>, les deux stations de Montréal ont diffusé aux heures de pointe (entre 19 h et 22 h), sur un total possible de 42 heures, 18 heures d'émissions doublées en français, soit plus de 40%.

Les journaux, pour leur part, s'alimentent en grande partie aux agences de presse anglo-saxonnes dont les dépêches sont traduites ou adaptées de l'anglais. Le service français de la Presse canadienne est un service de traduction. Quant à France-Presse, cette agence puise de plus en plus aux sources anglo-saxonnes en se défendant de plus en plus mal contre les interférences linguistiques<sup>9</sup>.

En dehors des techniques massives de diffusion, les principales sources de publication en langue française au Québec sont les textes administratifs, les publications de l'Etat et les manuels scolaires.

Les textes émanant du gouvernement fédéral sont traduits presque à 100%. La situation diffère quelque peu pour les textes émanant du gouvernement provincial. Mais, même là, l'influence de la traduction se fait sentir. Les textes de loi en particulier, parce qu'ils s'inspirent de textes traduits, portent l'empreinte plus ou moins prononcée de la traduction.

Les manuels scolaires également sont abondamment traduits. Au niveau des écoles normales, 5.2% des manuels en usage sont des traductions; au niveau des CEGEP la proportion passe à 12.3%<sup>10</sup>. Ici le besoin de traductions se fait sentir de façon aiguë puisque 39.6% de la totalité des livres en usage dans les écoles normales sont écrits en anglais (manuels et ouvrages de référence) et 59.5% au niveau des CEGEP.

Ces quelques données suffisent à montrer l'importance quantitative de la traduction à l'heure actuelle. Cette importance, d'ailleurs, avec l'expansion du bilinguisme, stimulée par le gouvernement fédéral, ne peut que croître. On voit donc qu'on ne saurait étudier l'avenir du français au Québec sans tenir compte du rôle que la traduction va y jouer. Selon sa qualité, la traduction peut être pour le français au Québec un méfait ou un bienfait.

i) Méfais de la traduction

Il ne fait pas de doute que les mauvaises traductions sont le cheval de Troie de l'anglicisation de la langue au Québec. Sur les 200 fautes les plus courantes de la presse écrite et parlée, relevées par une équipe de traducteurs<sup>11</sup>, 90% sont des anglicismes répandus par de mauvaises traductions.

Sur le plan de la terminologie technique, les mauvaises traductions ont contribué à créer un vocabulaire parallèle au vocabulaire français orthodoxe. Ainsi, en assurance sur la vie, sur les 223 expressions du vocabulaire fondamental établi par Jean-Paul de Grandpré<sup>12</sup>, 85 expressions fautives sont en usage, soit près de 40%. La même situation vaut à peu

près pour tous les secteurs.

Ce qui est encore plus grave, c'est la désarticulation de la pensée qui se produit par le truchement de traductions ineptes. La revue META<sup>13</sup> publie régulièrement une rubrique où elle cloue au pilori les plus tristes échantillons de ces perles d'inculture. Nous en donnons, en annexe, un exemple particulièrement révélateur.

On peut s'interroger sur les causes d'un pareil état de fait. Elles tiennent d'abord à l'absence de toute sélection sérieuse de ceux qui exercent la profession de traducteur, la Société des traducteurs du Québec ne disposant pas actuellement de l'autorité nécessaire pour exercer une forme quelconque de contrôle.

Il faut ensuite dire que les conditions de travail du traducteur ne favorisent pas toujours la qualité. On lui fixe souvent des délais incompatibles avec les exigences d'un travail soigné. "D'après les données d'un sondage, effectué en 1967 auprès de quelque 250 traducteurs en exercice, la brièveté des délais d'exécution impartis dans 23% des cas entrave sérieusement la qualité du travail<sup>14</sup>."

De plus, des personnes étrangères à la profession s'arrogent le droit de modifier la terminologie et la phraséologie employées par le traducteur sans avoir la compétence pour le faire. "Toujours d'après les données du sondage, les traductions sont revues dans 30% des cas quant à la forme par des non-traducteurs, et dans 26% des cas, on impose couramment au traducteur une terminologie qu'il juge contraire à la bonne langue. De même, s'il y a contestation sur un point de traduction, c'est à des non-traducteurs qu'on fait appel dans 59% des cas pour trancher le litige<sup>15</sup>."

Il ressort de ces données que "la traduction à l'heure actuelle s'exerce en vertu d'une sorte de "mercénariat" bien plus propre à favoriser les pratiques professionnelles déloyales qu'à cultiver le sens des responsabilités. Présentement, le traducteur est dans la très grande majorité des cas une sorte de mercenaire qui, en retour de son salaire, renonce à tout droit de propriété sur son travail... Plusieurs données confirment cette affirmation. D'abord dans plus de 33%

des cas, on modifie le texte du traducteur sans même le consulter. Dans 28% des cas, il ne revoit pas les épreuves du texte qu'il a traduit et l'on n'identifie à peu près jamais l'auteur de la traduction<sup>16</sup>."

Enfin on oblige encore trop souvent le traducteur à travailler dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Les traducteurs canadiens-français, en particulier, doivent s'employer à perfectionner leur français puisque ni l'école, ni le milieu, ni même l'Université ne l'enseignent correctement. Les obliger à traduire en anglais, c'est leur faire consacrer à l'amélioration de la langue seconde les efforts qu'ils devraient appliquer au perfectionnement de leur langue maternelle.

Mais ces causes n'expliquent pas à elles seules l'ampleur du mal. Les mauvaises traductions sont le plus souvent l'oeuvre de personnes qui s'improvisent traducteurs. Par exemple, il y a quelques années, 80% des manuels scolaires traduits étaient l'oeuvre de non-traducteurs<sup>17</sup>. Dans les milieux anglophones de l'industrie et du commerce

au Québec, les ingénieurs, les techniciens et les autres spécialistes francophones consacrent une partie importante de leur temps à des travaux de traduction. Pourtant la très grande majorité d'entre eux n'ont pas la compétence requise pour ce genre de travail. Dans nombre d'entreprises au Québec, la traduction est confiée à des sténos bilingues aucunement aptes à s'acquitter d'un travail aussi délicat que celui de la traduction. Tout le monde se mêlant de traduire, la langue porte la croix de cet amateurisme érigé en système.

D'ailleurs, il faut reconnaître que l'amateurisme est entretenu par l'attitude du client -- souvent unilingue -- qui n'a pas la moindre idée de ce qu'exige vraiment un travail de traduction. On cherche à économiser le plus possible en se souciant assez peu de la qualité du message traduit.

ii) La traduction au secours du français

En dépit de ce tableau, qui peut sembler un peu sombre, il est évident que depuis dix ans la traduction a fait de solides progrès. Grâce à la présence de véritables traducteurs professionnels dans l'administration, la

publicité et les diverses sphères de la technique et de la science, il se produit au Québec dans ces domaines des textes dont la qualité se compare avantageusement avec ce qui s'écrit sur les mêmes sujets dans la francophonie.

On a d'ailleurs signalé déjà l'intéressant essor de la recherche terminologique au Québec; toutefois le fruit de ces efforts risque de se perdre si bientôt ne s'exerce une action de coordination et de normalisation de la recherche. C'est pourquoi a été conçu le projet d'une banque de terminologie.

C'est au colloque de Stanley House, tenu en 1965 sous l'égide de la Société des traducteurs et interprètes du Canada, qu'a été lancée pour la première fois, par M. Jean-Paul Vinay l'idée d'une centrale de terminologie mettant à contribution les ressources de l'informatique. Le projet de Stanley House ne s'est jamais matérialisé pour des raisons d'ordre divers qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici.

En novembre 1968, au colloque sur la traduction organisé par l'Office de la langue française du Québec, M. André Clas, de l'Université de Montréal, reprenait la même idée en préconisant la mise en oeuvre d'un dictionnaire "automatique".

Il ne fait pas de doute que le projet d'une banque de terminologie répond à de pressants besoins. Le Canada français se trouvant directement en contact avec la civilisation américaine, il doit le premier traduire en français les réalisations de la technique de ses voisins. Force lui est donc de disposer des ressources linguistiques suffisantes pour désigner correctement, dès leur apparition, les manifestations de cette technique. Autrement on s'expose à rester prisonnier du cercle vicieux des mauvaises désignations qu'il faut remplacer par des bonnes. C'est le seul moyen aussi de mettre un terme à l'implantation de vocabulaires parallèles de part et d'autre de l'Atlantique. Enfin, seul un organisme de ce genre pourrait canaliser les énergies pour substituer au régime des efforts dispersés et isolés, qui existe à l'heure actuelle, un régime de mise

en commun des ressources et d'organisation systématique de la recherche terminologique.

La formule de la banque de mots s'offre donc pour répondre à ces besoins. En effet, à condition de la doter des instruments et des crédits nécessaires à son bon fonctionnement, la banque pourra réunir et centraliser toute la documentation terminologique existante, en anglais et en français, dans les diverses régions du pays et même à l'étranger. Elle pourra épurer ces données afin de mettre au point, sous la direction des meilleurs linguistes du pays, une terminologie sûre et normalisée.

Toutefois la banque ne devra pas se contenter de consigner ce qui existe; elle devra, dans bien des domaines, prendre l'initiative de recherches terminologiques particulières, proposer des néologismes pour désigner des réalités nouvelles et déraciner des usages fautifs.

La réalisation de ce projet semble capital pour l'avenir du français au Québec.

Parallèlement à cette action, il importe aussi de donner à la profession de traducteur le statut juridique qui lui permettra d'améliorer la qualité de ses membres et de veiller au respect de normes professionnelles rigoureuses.

C'est dans ce dessein que la Société des traducteurs du Québec a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à régir l'utilisation du titre de traducteur agréé. Pour modeste qu'il soit, ce projet pourrait néanmoins permettre à la Société des traducteurs du Québec de devenir un jour un organisme de réglementation professionnelle, à l'instar de ceux qui régissent les comptables agréés, les psychologues, les administrateurs d'hôpitaux, etc.

Sans un minimum de pouvoirs, conférés par la loi, la Société des traducteurs sera toujours impuissante devant les déprédations des traducteurs improvisés et des amateurs peu consciencieux.

Au Québec, le traducteur conscient de ses responsabilités conçoit son rôle dans une

perspective de défense du français.

Son métier lui fait chaque jour toucher du doigt la nécessité pour le Canadien français de posséder un idiome riche, capable de traduire toute la réalité du monde actuel. Il sent, lui, ce "peseur de mots", qu'il ne suffit pas qu'un message "passe". La qualité de la transmission du message est fonction de la qualité de la langue qui le véhicule.

Ceci dit, il faut en toute objectivité reconnaître que la traduction ne doit pas tenir lieu de création. La traduction est onéreuse, financièrement et intellectuellement, même si elle peut offrir à première vue une solution facile. Les entreprises anglophones croient trop facilement résoudre leurs problèmes de communication par le recours à la traduction et, de ce fait, ne voient pas la nécessité de faire accéder les Canadiens français aux postes de commande dans l'entreprise.

Trop souvent la promotion des cadres francophones implique leur aliénation culturelle parce que le français n'a pas vraiment le statut d'une langue d'usage dans le commerce et

l'industrie. Si le français devenait réellement une langue de travail, la traduction n'aurait plus à remplir les fonctions de suppléance qui en alourdissent l'exercice. Le français s'en porterait mieux.

### 3. CONCLUSIONS

L'exposé qui précède appelle des conclusions qu'il est logique d'étayer d'instantes recommandations à l'intention de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec.

- a) La traduction est un fait inéluctable au Québec. L'importance de cette activité ira en croissant. D'efficaces mesures doivent être prises en vue de la formation d'un grand nombre de traducteurs compétents.
- b) La mauvaise traduction est le cheval de Troie des innombrables anglicismes, impropriétés de termes et fautes de syntaxe qui déparent notre idiome. L'état de dégradation de ce dernier est de ce fait si avancé que ce qu'il en reste d'authentiquement français constitue un véhicule trop imparfait pour permettre à notre peuple d'exprimer intégralement son identité et de faire valoir ses qualités fondamentales, notamment dans le domaine économique.
- c) La détérioration de notre langue s'effectue, si l'on peut dire, par osmose. L'enseignement, à tous les niveaux, et les institutions -- même celles qui devraient normalement donner l'exemple -- y contribuent pour une large part. Les

traducteurs ne sont donc pas les seuls coupables. Le milieu où ils exercent leur est généralement défavorable. Leurs efforts sont souvent sapés; les connaissances acquises en vue de l'exercice de leur profession, neutralisées.

- d) La traduction est, dans notre société bilingue, aux avant-postes de la défense du patrimoine linguistique. Elle est un tamis pouvant purifier la langue, un gabarit indispensable au redressement des structures faussées de notre idiome et, pendant longtemps encore, elle sera une source essentielle du bon usage. Il importe donc de tenir compte de cette discipline dans la mise en place des mécanismes nécessaires à l'assainissement de notre parler et à la création d'une politique linguistique efficace.

#### 4. RECOMMANDATIONS

Pour assurer le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité, à la fois sur les plans éducatif, culturel, social et économique, la Société des traducteurs du Québec recommande:

a) Que soit adoptée officiellement la norme du français que propose le Cahier N<sup>o</sup> 1 de l'Office de la langue française et qu'il soit donné à cet organisme l'autorité d'imposer cette norme, en particulier dans les domaines suivants:

- (i) administration: textes législatifs, publications gouvernementales, correspondance officielle;
- (ii) information, publicité: agences de presse et moyens de diffusion;
- (iii) enseignement à tous les niveaux: formation des maîtres et manuels;

b) Que soit favorisée, par les moyens suivants, la formation de traducteurs compétents:

- (i) création, dans toutes les universités du Québec, de départements de traduction dispensant un enseignement complet de cette discipline;
- (ii) octroi de bourses qui permettent aux étudiants de suivre les cours universitaires et, le cas échéant, de poursuivre leurs études à l'étranger;
- (iii) subventions aux universités pour fins de recherche et de documentation;
- (iv) aide à la formation du personnel enseignant

c) Que soient encouragées la recherche terminologique et la normalisation du vocabulaire par les moyens suivants:

- (i) coordination des efforts sérieux qui, parce qu'ils sont généralement isolés, risquent d'accroître la confusion;
- (ii) subvention et diffusion des travaux des spécialistes;
- (iii) subventions à l'édition des ouvrages terminologiques;
- (iv) rétribution des services de consultation terminologiques par les organismes gouvernementaux;
- (v) encouragement des échanges avec la francophonie.

L'Office de la langue française nous semble l'organisme compétent pour mettre en oeuvre ces recommandations et pour appuyer les efforts déjà entrepris, entre autres la création d'une banque de mots, à condition qu'on lui fournisse le personnel et les moyens nécessaires.

- d) Que soit appuyé par la Commission le projet de loi par lequel la Société des traducteurs du Québec demande à l'Assemblée nationale de reconnaître le statut professionnel du traducteur.

## NOTES

1. Michel Brunet, *Le traducteur, un créateur*, conférence prononcée devant les membres de la Société des traducteurs du Québec, 6 novembre 1967.
2. Evans, E. Ifor, *A Short History of English Literature*, Harmondsworth (Middlesex), Penguin Books Ltd., 1940, p. 195-6.
3. Horquelin, Paul A., *La traduction technique* in *META/Journal des traducteurs*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. XI, n° 1, mars 1966, p. 16.
4. D'après les statistiques de *l'Index Translationum*, publication annuelle de l'UNESCO.
5. Daviault, Pierre, *Traducteurs et traduction au Canada*, Ottawa, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3<sup>e</sup> série, tome 38, 1944, p. 68.
6. Daviault, *ibid.*, p. 86.
7. Communication de Maurice Watier, Colloque de l'Office de la langue française, tenu à Montréal, les 27-28-29 mars 1969.
8. Du 2 au 8 août 1969, CBFT a présenté 7 1/2 heures d'émissions doublées sur 21 heures d'antenne.  
Du 9 au 16 août 1969, CFTM-TV a présenté 10 1/2 heures d'émissions doublées sur 21 heures d'antenne.
9. Le Journal *Le Droit* d'Ottawa reproduisait le 26 juillet 1969 une dépêche de l'Agence France-Presse où l'on annonçait que "le 5 septembre prochain le lieutenant-colonel Michael Collins (serait) promu colonel plein (sic)."
10. *Nos manuels scolaires: à l'heure de Toronto, U.S.A.*, in *L'Education québécoise*, vol. 1, n° 2, novembre 1967, p. 12.
11. Service de linguistique de Radio-Canada, *Les 200 fautes les plus courantes de notre langue*, ouvrage en préparation.
12. De Grandpré, Jean-Paul, *Vocabulaire bilingue des assurances sur la vie*, Québec, Office de la langue française, Cahier n° 3, 1969, 40 p.
13. *META/Journal des traducteurs*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, trimestriel.
14. *Situation du traducteur* in *C'est-à-dire*, vol. IV, n° 9, novembre-décembre 1968, p. 1, Radio-Canada, Montréal.
15. *Id.*, *ibid.*, p. 2.
16. *id.*, *ibid.*, p. 2-3.
17. Roland Haumont, Causerie donnée à l'Université de Montréal, décembre 1967.

## ANNEXE

Commentaire d'une traduction faite pour le compte de la Croix-Rouge canadienne et publié dans META/Journal des traducteurs, livraison de septembre 1968, vol. 13, n° 3, p. 140.

Le Service de Sécurité Aquatique (sic) de la Société canadienne de la Croix-Rouge a lancé dernièrement son *Programme Survie*. Peut-être celui-ci aidera-t-il à sauver des vies, mais il ne contribuera certainement pas à sauver la langue française au Québec. Heureusement que le ridicule ne tue plus, car ce *Programme Survie* ferait plus de victimes que les sports nautiques!

Plongeons donc pour recueillir quelques perles... mais attention, *une personne peut perdre connaissance lorsqu'en plongeant d'une certaine hauteur, elle frappe un tremplin en descendant, ou encore lorsqu'elle entre à l'eau incorrectement, en tenue d'Adam ou d'Ève? On pourrait le croire à lire ce qui suit. La plupart des gens qui tombent à l'eau accidentellement portent des vêtements. Cette nouvelle expérience porte à la panique... Les gens sont désorientés. D'autres dangers guettent le nageur: Une vague d'eau qui pénètre soudainement dans la bouche peut provoquer un étouffement. Une immersion trop rapide dans l'eau froide... provoquera la perte de conscience et la cessation de la respiration. Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites!*

Que faire pour éviter le processus de la mort par noyade? Les faibles nageurs devraient porter une veste de sauvetage lorsqu'ils sont près de l'eau, qu'ils soient sur terre ou dans une embarcation. Il est donc important de prendre soin de cette veste: il faut l'essayer afin d'en connaître la performance dans l'eau et ne pas l'endommager en s'en servant à d'autres fins, soit comme coussin, tabouret ou défense de bateau. Mais cela ne saurait suffire. Le candidat portant des vêtements légers, devra exécuter des habiletés aquatiques, d'une façon continue et dans l'ordre indiqué sur la feuille d'examen. Il devra aussi être en mesure de faire la surséscon pour endosser la veste et s'initier à l'entrée roulade avant. Voici comment l'instructeur devra procéder; pour désorienter et embrouiller, enseigner aux élèves à se jeter loin du bord du quai ou de la passerelle. Cette habileté doit être enseignée en eau profonde. Pour plus d'informations, voyez l'appendice du Ministère des Transports ci-joint. Si toutes ces précautions échouent la seule solution alors, reste de nager vers la sécurité.

Le Programme Survie a tout prévu, même la sécurité sur glace. En effet il est important d'inclure cet aspect de la sécurité aquatique dans votre programme, parce que